1,4-DIOXANE FOR SYNTHESIS MSDS

n° CAS: 123-91-1 MSDS



MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

:

 Numéro index
 : 603-024-00-5

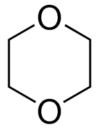
 Numéro CE
 : 204-661-8

 n° CAS
 : 123-91-1

 Code du produit
 : 00126

 Formule brute
 : C4H8O2

Structure chimique



Synonymes : Dioxane / Diethylene oxide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.

107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H225

Catégorie 2

Lésions oculaires H319

graves/irritation oculaire,

Catégorie 2

www.lobachemie.com 09/04/2015 1/11

Fiche de données de sécurité

Cancérogénicité, H351
Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition unique,
Catégorie 3

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Carc. Cat. 3; R40 F; R11 Xi; R36/37 R19 R66

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces

chaudes. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : 1,4-DIOXANE For Synthesis

n° CAS : 123-91-1

www.lobachemie.com 09/04/2015 2/11

Fiche de données de sécurité

Numéro CE : 204-661-8 Numéro index : 603-024-00-5

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Susceptible de provoquer le cancer.

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements

contaminés. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provogue une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut

provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Peut former des peroxydes explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des

charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

www.lobachemie.com 09/04/2015 3/11

Fiche de données de sécurité

Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du

traitement

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne

pas fumer.

Mesures d'hygiène : Se laver ... soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant.

Conditions de stockage

: Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Agent oxydant.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

www.lobachemie.com 09/04/2015 4/11

Fiche de données de sécurité

Couleur : Clear Colorless.

Odeur : faint ether-like odor.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 6-8

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: 2.7

Point de fusion : 10 - 12 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 100 - 102 °C

Point d'éclair : 12 °C

Température d'auto-inflammation : 180 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Flammable

Liquide et vapeurs très inflammables

Pression de vapeur : 36 hPa at 20 °C

Densité relative de vapeur à 20 °C : 3.03

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1.03 g/cm³
Densité relative de gaz : 3.04

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : -0.27

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Peut former des peroxydes explosifs.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 0.02 - 0.22 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles. Surchauffe.

www.lobachemie.com 09/04/2015 5/11

Fiche de données de sécurité

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. Peut former des peroxydes explosifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 6 - 8

Indications complémentaires : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: 6 - 8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition unique)

: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,4-DIOXANE For Synthesis (123-91-1)	
Log Pow	-0.27

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 09/04/2015 6/11

Fiche de données de sécurité

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal

recommendations

: Éliminer le contenu/récipient dans ...

Indications complémentaires

Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1165

 N° ONU (IMDG)
 : 1165

 N° ONU (IATA)
 : 1165

 N° ONU (ADN)
 : 1165

 N° ONU (RID)
 : 1165

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte : DIOXANE

d'expédition/Description (ADR)

Proper Shipping Name (IMDG) : DIOXANE Désignation exacte : DIOXANE

d'expédition/Description (IATA)

Désignation officielle pour le transport : DIOXANE

(ADN)

Désignation exacte : DIOXANE

d'expédition/Description (RID)

Transport document description (ADR) : UN 1165 DIOXANE, 3, II, (D/E)

Description document de transport (IMDG) : UN 1165 DIOXANE, 3, II (12°C c.c.)

Description document de transport (IATA) : UN 1165 DIOXANE, 3, II

Description document de transport (ADN) : UN 1165 DIOXANE, 3, II

Description document de transport (RID) : UN 1165 DIOXANE, 3, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport : 3

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 3



: 3

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

www.lobachemie.com 09/04/2015 7/11

Fiche de données de sécurité

Etiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 3



: 3

: 3

: 3

ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

Etiquettes de danger (RID) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : II
Groupe d'embllage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'embllage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Quantités limitées (ADR) : 1L

www.lobachemie.com 09/04/2015 8/11

Fiche de données de sécurité

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) Code-citerne (ADR)

: LGBF Véhicule pour le transport en citerne : FL Catégorie de transport (ADR) : 2 Dispositions spéciales de transport -: S2, S20

Exploitation (ADR)

: 33 Danger n° (code Kemler)

Panneaux oranges

33 1165

: MP19

: T4

: TP1

: E2

: 353

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Code EAC : •2YE

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L Quantités exceptées (IMDG) : E2 Packing instructions (IMDG) : P001 IBC packing instructions (IMDG) : IBC02 Tank instructions (IMDG) : T4 Tank special provisions (IMDG) : TP1 : F-E EmS-No. (Fire) : S-D EmS-No. (Spillage) : B Stowage category (IMDG) Point d'éclair (IMDG) : 12°C c.c. N° GSMU : 127

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et

cargo (IATA)

Quantités limitées avion passagers et

cargo (IATA)

: Y341

Quantité nette max. pour quantité limitée

: 1L avion passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers

et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers : 5L

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo : 364

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 60L

(IATA)

: 3L Code ERG (IATA)

- Transport par voie fluviale

: F1 Code de classification (ADN) Quantités limitées (ADN) : 1 L Quantités exceptées (ADN) : E2 Transport admis (ADN) : T

www.lobachemie.com 09/04/2015 9/11

Fiche de données de sécurité

Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A Ventilation (ADN) : VE01 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

- Transport ferroviaire

: F1 Code de classification (RID) Quantités limitées (RID) : 1L Quantités exceptées (RID) : E2

Packing instructions (RID) : P001, IBC02, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)

: MP19

Instructions de transport en citernes

: T4

mobiles et conteneurs pour vrac (RID) Dispositions spéciales relatives aux

citernes mobiles et aux conteneurs pour

: TP1

vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF Catégorie de transport (RID) : 2 Colis express (RID) : CE7 Numéro d'identification du danger (RID) : 33

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC 14.7.

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

1,4-DIOXANE For Synthesis is not on the REACH Candidate List

1,4-DIOXANE For Synthesis is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification AwSV/VwVwS Annex reference

according to VwVwS, Annex 2; No WGK 86)

12th Ordinance Implementing the Federal

Immission Control Act - 12.BImSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Class for fire hazard : Classe I-1 Store unit : 1 litre

Classification remarks : F <Flam. Liq. 2>; Emergency management guidelines for the storage of flammable

liquids must be followed

www.lobachemie.com 09/04/2015 10/11

Fiche de données de sécurité

Recommandations règlementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

> The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work with carcinogens must be followed during use and disposal

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-.H- et EUH:

Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H351	Susceptible de provoquer le cancer
R11	Facilement inflammable
R19	Peut former des peroxydes explosifs
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
F	Facilement inflammable
Xi	Irritant

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

11/11 www.lobachemie.com 09/04/2015